



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 135 - JUIN 2014

SOMMAIRE

Le Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud

Secrétariat Général pour l'administration de la Police (SGAP)

Arrêté N °2014148-0008 - ARRETE PORTANT NOMINATION D UN
REGISSEUR SUPPLEANT D

AVANCES ET DE RECETTES AUPRES DU SECRETARIAT GENERAL POUR
L ADMINISTRATION DU

MINISTERE DE L INTERIEUR DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE 1
SUD



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n °2014148-0008

**signé par
Autre signataire**

le 28 Mai 2014

**Le Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud
Secrétariat Général pour l'administration de la Police (SGAP)**

ARRETE PORTANT NOMINATION D UN
REGISSEUR SUPPLEANT D AVANCES ET
DE RECETTES AUPRES DU
SECRETARIAT GENERAL POUR L
ADMINISTRATION DU MINISTERE DE L
INTERIEUR DE LA ZONE DE DEFENSE
ET DE SECURITE SUD



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD

SECRETARIAT GENERAL
POUR L'ADMINISTRATION DU MINISTERE DE L'INTERIEUR
DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET FINANCIERES
BUREAU DE LA PROGRAMMATION ET DU PILOTAGE BUDGETAIRE

SGAP/DAFJ/BPPB

ARRETE PORTANT NOMINATION D'UN REGISSEUR SUPPLEANT D'AVANCES ET DE RECETTES AUPRES DU SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION DU MINISTERE DE L'INTERIEUR DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18,

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992, modifié, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,

VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008, modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

VU le décret n° 93-377 du 18 mars 1993, modifié, relatif aux Préfets Délégués pour la Sécurité et la Défense auprès des Préfets de Zone de Défense,

VU le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002, modifié, relatif aux secrétariats généraux pour l'administration de la police,

VU le décret n° 2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans le département des Bouches du Rhône,

VU l'arrêté du 28 mai 1993, modifié, fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et le montant du cautionnement imposé à ces agents,

VU l'arrêté du 29 juillet 1993, modifié, habilitant les Préfets à instituer ou à modifier des régies d'avances et de recettes de l'Etat auprès des services régionaux ou départementaux relevant du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire,

VU l'arrêté du 4 juin 1996 relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances, modifié par les arrêtés du 3 septembre 2001 et du 28 janvier 2002 portant le relèvement de ce seuil à 2.000 €,

VU l'Instruction Générale du 29 juin 1993 sur les régies de recettes et les régies d'avances des organismes publics,

VU l'arrêté du 1^{er} décembre 1951 portant création d'une régie d'avances dans les centres administratifs et techniques interdépartementaux du Ministère de l'Intérieur,

VU l'arrêté du 25 août 1961 portant création d'une régie de recettes dans les centres administratifs et techniques interdépartementaux du Ministère de l'Intérieur,

VU l'arrêté n° 2014002-002 du 2 janvier 2014 portant nomination de M. Thierry MARTINCOURT en qualité de régisseur d'avances et de recettes du secrétariat général pour l'administration de la police de Marseille,

VU l'avis favorable de l'Administrateur général des finances publiques de la région PACA et des Bouches du Rhône Directeur du pôle Gestion Publique en date du 12 mai 2014,

VU l'arrêté préfectoral n° 2014122-0008 du 02 mai 2014 portant délégation de signature à Monsieur Jean-René VACHER, sous-préfet hors classe, Secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches du Rhône,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud,

ARRETE

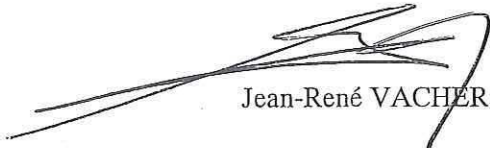
ARTICLE 1 : Mme Annie MICHAUX, secrétaire administratif, est nommée régisseur suppléant de M. Thierry MARTINCOURT, régisseur d'avances et de recettes du S.G.A.M.I de Marseille.

ARTICLE 2 : Monsieur le Secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud et Madame la Directrice Régionale des Finances Publiques PACA et Bouches du Rhône sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet de la procédure réglementaire de publication au recueil des actes administratifs.

Fait à MARSEILLE, le

28 MAI 2014

Pour le préfet de la zone de défense et de sécurité sud
Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
et par délégation,
Le Secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud,


Jean-René VACHER